

## ANNEXE 1 - Sécurité et matériel

### ➔ Équipements individuels

- Sont **obligatoires** pour tous les concurrents :
  - les planches de type "**twintip**" **pour toutes les épreuves nautiques** ;
  - les **combinaisons iso-thermiques** ;
  - le **port du casque** (pour toutes les épreuves de ce championnat de France) ;
  - **Aile de kite disposant d'un système de sécurité** (un déclencheur et un libérateur) en adéquation avec les exigences connues ;
  - des **chaussures adaptés** à la pratique du MTB.
  - les **genouillères et coudières** pour la pratique du MTB ;
- Au regard de la **spécificité du site de Lancieux**, **il est vivement conseillé de porter des chaussons néoprènes** pour les épreuves nautiques.

Prévoyez du matériel adapté au vent fort.

En amont des épreuves, nous vous conseillons également de vérifier l'état de l'ensemble de votre matériel.

Nous vous recommandons de disposer de vêtements chaud et d'être attentif à la gestion de votre alimentation, hydratation et protection du soleil.

- Sont laissés à l'appréciation du directeur de course:
    - Le port d'une combinaison de protection ou d'un gilet d'aide à la flottabilité pour les épreuves de course (speedcrossing)
    - Un dispositif luminescent de sécurité conforme à la division 240 ;
    - Un dispositif coupe ligne adapté aux conditions de compétition.
- L'usage des chaussons est également laissé à l'appréciation du directeur de course en fonction des conditions.

### ➔ Comportement et santé

Aussi bien sur le site de compétition, en ville, ou sur les lieux d'hébergement, **le comportement des compétiteurs doit être irréprochable.**

Tout manquement aux règles de bonne conduite pourra faire l'objet de sanctions scolaires, sportives ou financières.

### ➔ Supports de glisse

Pas de restriction sur le matériel, **tous types d'ailes et de planches sont autorisés.** Le matériel doit donc être adapté aux 3 types d'épreuves.